

PG/CG n° 684-2025

LISTE D'APTITUDE POUR L'ACCÈS AU GRADE DE PROFESSEUR TERRITORIAL D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE DE CLASSE NORMALE PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE

Le Président du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région Ile-de-France,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L411-7 et L523-1 à L523-7,
Vu le décret n° 91-857 du 2 septembre 1991 portant statut particulier du cadre d'emplois des professeurs territoriaux d'enseignement artistique, notamment son article 5,
Vu le décret n° 2006-1695 du 22 décembre 2006 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois de la catégorie A de la fonction publique territoriale,
Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,
Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,
Vu l'arrêté n° 2020-1203 du 9 décembre 2020 instituant les lignes directrices de gestion concernant la promotion interne des agents des collectivités et établissements affiliés auprès du CIG de la Grande Couronne,
Vu la proposition de la Commission Promotion Interne en date du 16 juin 2025,
Considérant que l'effectif des agents en contrat à durée indéterminée et des fonctionnaires du cadre d'emplois des professeurs territoriaux d'enseignement artistique, soit 222 agents au 31/12/2024, ouvre droit, après application des dispositions de l'article 16 du décret n° 2006-1695 du 22 décembre 2006, à 8 postes pour l'accès au grade de professeur territorial d'enseignement artistique par voie de promotion interne,

ARRETE

Article unique : La liste d'aptitude pour l'accès au grade de professeur territorial d'enseignement artistique de classe normale par voie de promotion interne est arrêtée comme suit avec effet au 1er juillet 2025 :

ARGENTIERI	DAMIEN	Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc (78)
BOUILLET	ELODIE	Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine (91)
COURTOIS	HELENE	Mairie de MAUREPAS (78)
DEFILHES	ANNE	Mairie de LIMAY (78)
FRISSUNG	HELENE	Mairie de FOSSES (95)
MEDAL	NATHALIE	Mairie de BALLAINVILLIERS (91)
RODE-ESTELLES	NATHALIE	Mairie du PECQ (78)
TURQUET	SOLENE	Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine (91)

Fait à Versailles, le 19/06/2025
le Président,



Daniel Level
Maire de la commune déléguée de Fourqueux

Le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Transmise au représentant de l'Etat le :
Affichée le :